



**COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON**  
MUNICIPALITE

Tel. : 022 / 367 13 09  
[greffe@arnex-sur-nyon.ch](mailto:greffe@arnex-sur-nyon.ch)

**Préavis No 16/2023**  
*Législature 2021-2026*

***Réfection des routes communales***  
***Demande d'un crédit de CHF 92'000.-***

Délégué municipal : M. Christian Graf, Syndic

Arnex-sur-Nyon, le 30 octobre 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un souci de planification d'entretien des routes de la Commune sur les prochaines années, la Municipalité a mandaté la société Perrin Frères SA pour faire un état des lieux de l'usure des routes avec une proposition d'échelonnage des travaux requis en fonction de leur priorité.

Il en résulte une campagne d'entretien annuel divisée en 6 tranches allant jusqu'à 2028.

L'objet de ce préavis est d'obtenir le crédit pour effectuer les deux premières tranches 2023 et 2024.

Selon le plan de situation ci-joint, ces deux premières tranches concernent les tronçons suivants :

- nos 2 et 19 – route de Machefer
- nos 7,14,15 et 23.

Des offres ont été soumises par deux sociétés, dont Perrin Frères SA, avec des montants proposés comparables. Elles sont encore en cours de discussion et de négociation dans le but d'obtenir des conditions plus favorables pour la Commune.

Il est cependant d'ores et déjà possible d'affirmer que la dépense d'entretien pour ces deux premières tranches ne dépassera pas la somme de CHF 92'000.-, montant sur lequel porte le préavis.

Selon la situation actuelle, il est prévu que cette dépense puisse être financée par la trésorerie de la commune et comptabilisée comme frais d'entretien. Ceci permettrait, en cumul avec les travaux de réfection du pont sur l'autoroute (préavis no 07/2022) et de l'assainissement de l'éclairage public (budget 2023), de demander à ce que ces charges soient considérées comme dépenses thématiques, telles que prévues par le mécanisme de la péréquation financière directe.

## **Conclusions**

Les différents travaux d'entretien tels que décrits ci-avant permettent de pallier l'usure naturelle des tronçons concernés. Ces travaux d'entretien réguliers ont comme objectif de maintenir une infrastructure routière saine et d'éviter par la suite d'importants travaux de rénovation plus coûteux.

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon**

- vu** le préavis Municipal 16/2023 concernant la réfection des routes communales – demande d'un crédit de CHF 92'000.- ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la commission ad hoc et  
le rapport de la commission Gestion et Finances ;
- décide**
- d'adopter le préavis Municipal 16/2023 concernant la réfection des routes communales et d'accepter d'allouer la somme de CHF 92'000.- à sa réalisation.
  - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



Ch. Graf



La Secrétaire :



M. Pernet

Annexes : plan de situation et photos



Tronçon 19



Tronçon 14



Tronçon 15

